

Commune de Cernay-la-Ville

Décision du Maire

n°DEC2023_003

prise en vertu d'une délégation donnée
par le Conseil Municipal
(article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Objet : Accord-cadre de services d'entretien des espaces verts pour la commune de Cernay-la-Ville : attribution du marché.

La MAIRE de la Commune de CERNAY-LA-VILLE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L2122-22,

VU la délibération en date du 23 mai 2020 par laquelle le Conseil Municipal l'a chargée, par délégation, de prendre certaines décisions prévues à l'article L2122-22 susvisé, notamment de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur aux seuils de procédure formalisée fixés par décret, ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget;

VU la procédure de marché public engagée le 16 mars 2023 par procédure adaptée en application des articles L.2123-1 et R2123-1 et suivants du Code de la commande publique,

VU la date limite de remise des candidatures et des offres fixées au 6 avril 2023 à 12h00,

CONSIDERANT le résultat de l'analyse des offres après négociations,

DECIDE

ARTICLE 1 : d'attribuer l'accord-cadre de services d'entretien des espaces verts à l'entreprise FLORE BOREALE, sise à Gometz-le-Châtel (91). Le bordereau de prix unitaire retenu pour l'attribution du marché est l'offre après négociations. L'accord-cadre à bons de commandes est conclu pour une durée de 12 mois à compter de la date de notification du marché et est renouvelable deux fois pour la même durée.

ARTICLE 2 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la Commune et un extrait en sera affiché à la porte de la mairie.
Ampliation en sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet de Rambouillet.

A Cernay-la-Ville, le 25 avril 2023

La Maire
Claire CHERET



Mis en ligne le 27/04/2023 à 09h51

REÇU EN PREFECTURE

le 25/04/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-078-217801281-20230425-DEC2023_003